

## Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1066393/CAN401051/2406568 /  
Date : 14/02/2025  
Contact : FLOTTES Manon

UI AURA - INEO RCC  
654 CRS DU 3E MILLENAIRE  
BP  
69792 ST PRIEST

### Bénéficiaire (si différent du demandeur)

Auvergne Très Haut Débit ATHD  
32 RUE CLOS NOTRE DAME  
63000  
CLERMONT FERRAND  
0676380056  
laurent.picard@orangeconcessions.com

### Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence  
d'Aurillac  
RUE NICEPHORE NIEPCE  
15000 AURILLAC

Permission accordée : Conformément à la PI du 19/02/2025

Date et signature : (Nom et qualité)

Le Coordonnateur Territorial - AURILLAC



Vincent GALIBERN

Le 21/02/2025

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° ..... du .....)

### Niveau d'urgence

Raccordement client : **Non**

### Localisation des Travaux

15130 PRUNET - RD8.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	80		m. d'alvéole	160	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m <sup>2</sup>		
Borne pavillonnaire	unité			m <sup>2</sup>		
Cabine téléphonique	unité			m <sup>2</sup>		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Pylône > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Chambre souterraine		1				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

**Nature des travaux :** Réalisation de conduite multiple,

Commentaires : Pose d'une chambre L1C sans fond sur gaines client existantes + 2Ø45 sur 80m

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux :

Durée prévisible des travaux : 0.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2040



**PROPOSITION D'IMPLANTATION**  
**CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC**

**Intitulé de l'opération: Tranchée(s)**

**RD n° 8**

**Demande de: CML 15**

**Objet de la demande: Raccordement pour la fibre**

**Commune(s): PRUNET      Lieu-dit : Aubugues**

Le 19 février 2025, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC  
Madame Manon FLOTTES représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes transportés sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

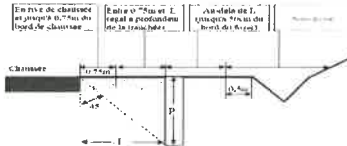
Le Coordonnateur Territorial – AURILLAC

Vincent GALIBERN

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC					N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI)  observations diverses	
					Sous Chaussée	Sous accotement			Sous fossé		Sous trottoir
						En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L			
8	Cat 3	Au PR22+088	D	TT		1x2m				Pose d'une chambre sans fons L1C Schéma 6-2	
		Du PR22+088 Au PR0+168	D	TT		80m				Schéma 6-2	
<b>La longueur prise en compte est de 80m X 2 fourreaux, soit 160 mètres.</b>											

\* Techniques :

- TT = tranchées traditionnelles
- TE = tranchées étroites
- FD = Forage dirigé
- F = Fonçage
- SA = Supports aériens



**Schéma n°6-2** tranchée sous accotement située à une distance du bord de chaussée inférieure à 0,75m pour les RD des catégories cat.1, 2 et 3

